



Avis d'infructuosité Consultation 02/2021

En application des dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires, que la consultation N°02/ANVREDET/2021 pour la réalisation d'un programme de formation au profit du porteur de projet, est déclarée infructueuse pour le motif suivant :

« Aucune offre réceptionnée »

Alger le 11/02/2021



Directrice Générale
Dr. DEMMOUCHE MOUNSI
Nedjoua